



Le Bicross Club Genève a été créé en 1983 et fait partie de Swisscycling section BMX Suisse. ARB, UVG, AGS.

Prêt de matériel

Je, soussigné,..... (accompagnateur-trice)
autorise le BCG à prêter, pour deux séances maximum, le matériel nécessaire à la pratique du
bicross à :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Origine :

Adresse :

NPA : Localité :

Tél privé :

Portable Mère : / E-mail :

Portable Père : / E-mail :

Assurance maladie/accident :

Notes importantes

Chaque bicrosser doit être assuré personnellement pour les risques encourus lors de la pratique du bicross. Le BCG, les responsables du BCG ainsi que l'état de Genève déclinent toutes responsabilités en cas d'accident corporel ou matériel survenu sur la piste, ses abords ou pendant les activités du BCG.

La présence des parents n'est pas obligatoire pendant les activités du BCG. En leur absence, les parents autorisent les responsables du BCG à prendre toutes les dispositions urgentes en cas d'accident. Ils dégagent le BCG de toutes responsabilités.

Les membres s'engagent à avoir un comportement correct et à respecter les installations mises à disposition par le BCG et la Ville de Genève. Les écarts, de même que le non-respect des Statuts du BCG, peuvent donner lieu à des sanctions.

Lu et approuvé, Genève le.....

Signature (du pilote) :.....

Signature (accompagnateur) :..... Lien avec l'enfant :.....

Bicross Club Genève (bmxgeneve@gmail.com)

Le Bicross Club de Genève soutenu par le **DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SECURITE.**